



MEOPAR

GUIDE DE CANDIDATURE

Fonds de la communauté de pratique

JUILLET 2025

Table des matières

A. Introduction	3
B. Vue d'ensemble du Fonds de la communauté de pratique	3
C. Alignement sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR	3
D. Structure de l'appel	4
E. Admissibilité au financement.....	4
F. Exigences relatives au financement.....	4
Conseils spécifiques aux CdP impliquées dans des activités de recherche.....	5
G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA).....	5
H. Structure de la CdP	6
I. Portée, justification et composition de la CdP	7
1. Portée de la CdP.....	7
2. Justification de la CdP	7
3. Membres de la CdP.....	8
J. Activités de la CdP, résultats attendus et indicateurs clés de performance (ICP)	8
K. Budget	10
L. Considérations relatives à l'inclusion, la diversité, l'équité, et l'accessibilité (IDEA) et à la vérité et la réconciliation	12
M. Matériel de soutien facultatif.....	12
N. Procédure de soumission	13
O. Demandes de renseignements.....	13
P. Évaluation des propositions.....	13
Annexe A - Lexique.....	15

A. Introduction

Ce guide est conçu pour aider les candidat(e)s à franchir chaque étape de la procédure de candidature. Si vous avez des questions qui ne sont pas abordées dans ce guide, veuillez contacter kristi.carter@meopar.ca pour obtenir de l'aide.

B. Vue d'ensemble du Fonds de la communauté de pratique

Le réseau [MEOPAR \(Le Réseau d'Observation, de Prédiction, et de Réponse en Environnement Marin\)](#) est une organisation canadienne à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. Le réseau MEOPAR soutient des [communautés de pratique \(CdP\)](#) canadiennes dans de multiples disciplines qui mobilisent les connaissances, enrichissent la recherche et encouragent la collaboration entre les universitaires, les groupes communautaires, les chercheur(euse)s et professionnel(le)s en début de carrière, les groupes autochtones, les ONG, les praticiens et les décideur(euse)s politiques.

Dans le cadre de cet appel à propositions, une CdP est un groupe de personnes qui partagent une préoccupation commune, un ensemble de problèmes et/ou une passion pour un sujet, et qui approfondissent leurs connaissances et leur expertise en interagissant régulièrement pour créer, partager et utiliser des connaissances dans ce domaine. Les membres sont des praticiens activement engagés dans l'apprentissage collectif et le développement de ressources, de pratiques et de solutions partagées. Visitez [ce lien](#) pour des exemples de CdPs du réseau MEOPAR.

Le réseau MEOPAR encourage la création de nouvelles CdP et offre un soutien continu aux CdP déjà établies qui peuvent démontrer un plan de viabilité à long terme au-delà du financement de MEOPAR. La participation de personnes diverses, y compris les peuples autochtones et les membres des groupes qui méritent l'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes handicapées, les personnes racisées et les femmes) est essentielle pour créer et mobiliser les meilleures compétences du Canada en matière de recherche, de développement technologique et d'entrepreneuriat afin d'obtenir des résultats excellents, novateurs et ayant un impact sur la société.

Le réseau MEOPAR s'engage à progresser activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à faire avancer les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité, et d'accessibilité (IDEA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les CdP qu'il soutient créent et mettent en œuvre une politique ou un cadre d'IDEA et s'engagent dans des pratiques qui appliquent une optique d'IDEA à toutes leurs activités. Les CdP doivent impliquer une diversité de membres, y compris les peuples autochtones et les groupes défavorisés, dans leur direction et dans la composition générale de l'organisation. La priorité dans l'attribution des fonds sera donnée aux demandes retenues émanant de CdP diversifiées et à celles qui démontrent effectivement un engagement en faveur des principes d'IDEA et de la vérité et de la réconciliation.

C. Alignement sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Le réseau MEOPAR a identifié les objectifs suivants pour lesquels un financement ciblé sera fourni :

1. Renforcer la base de données probantes pour la prise de décision et l'adaptation par le développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prédiction et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.

2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science orientée vers l'utilisateur final et à de nouvelles structures de collaboration.
3. Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en sciences de la mer et leur utilisation.
4. Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de l'océan.

Les candidat(e)s sont également encouragés à consulter le document de la [Stratégie scientifique du réseau MEOPAR 2025-2030](#) pour mieux comprendre le contexte et s'assurer de l'adéquation avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

D. Structure de l'appel

Les nouvelles CdPs et les CdPs établies sont invitées à poser leur candidature pour un maximum de trois années consécutives de financement (du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, 2027 ou 2028). Les nouvelles CdP peuvent demander jusqu'à 50 000 dollars par an et les CdP établies peuvent demander jusqu'à 30 000 dollars par an. Veuillez noter que le réseau MEOPAR exige que les candidat(e)s obtiennent des fonds de contrepartie de sources non fédérales équivalentes ou supérieures au montant demandé au réseau MEOPAR.

E. Admissibilité au financement

Le ou la candidat(e) principal(e) doit être éligible pour être titulaire d'une subvention au sein de son institution. En général, il s'agit du ou de la responsable principal(e) de la CdP. Les bénéficiaires admissibles des fonds du réseau MEOPAR sont les établissements d'enseignement supérieur, les organisations à but non lucratif, les organisations et gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement du public ¹, les entreprises qui mènent des activités d'engagement du public ou les jeunes entreprises (y compris celles qui sont hébergées dans des incubateurs liés à des établissements d'enseignement supérieur canadiens). Les ministères fédéraux, les agences et les sociétés d'État du gouvernement du Canada ne font pas partie des bénéficiaires admissibles. Pour en savoir plus sur les CdP déjà établies, consultez le site [Communautés de pratique - MEOPAR](#).

F. Exigences relatives au financement

Chaque responsable de CdP et, le cas échéant, chaque coresponsable recevant un financement du réseau MEOPAR conclura un accord avec le réseau MEOPAR (appelé accord de bénéficiaire ultime [ABU], dans lequel la CdP est le bénéficiaire ultime [BU]). L'accord de bénéficiaire ultime définit le calendrier de financement, le calendrier des rapports, les jalons du projet et les principaux indicateurs de performance.

¹ Les réseaux d'engagement public sont des entités impliquées dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Coordonner ou soutenir des activités d'engagement scientifique ou de recherche tournées vers le public ;
- Faciliter les partenariats entre les chercheurs et les groupes communautaires ;
- Fournir des programmes qui améliorent la compréhension du public ou sa participation à la science ou à la politique.

Les CdP financées seront invitées à participer à la CdP du réseau MEOPAR (qui sera composée de toutes les CdP financées par le réseau MEOPAR). Des opportunités d'apprentissage collectif et d'autres formes d'engagement seront proposées par le biais de la CdP du réseau MEOPAR.

Conseils spécifiques aux CdP impliquées dans des activités de recherche

Il incombe au(x) responsable/co-responsables de la CdP de s'assurer que toutes les certifications, tous les permis, toutes les licences et toutes les autres approbations nécessaires ont été obtenus avant qu'une recherche ne soit menée en tout ou en partie (par exemple, une recherche impliquant des sujets humains ou une recherche ayant des effets sur l'environnement, les populations autochtones et les animaux). Si une évaluation environnementale ou éthique est requise pour la proposition, le réseau MEOPAR devra recevoir une copie de l'approbation du comité de certification de l'institution concernée avant que le financement ne soit entièrement débloqué.

Le réseau MEOPAR veillera à ce que toutes les activités financées par le réseau MEOPAR qui impliquent des membres des Premières nations respectent les [principes de PCAP des Premières Nations](#). Ces principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) affirment que les membres des Premières Nations ont le contrôle des processus de collecte des données, et qu'ils possèdent et contrôlent la façon dont ces informations peuvent être utilisées.

Les candidat(e)s sont encouragés à examiner la politique de propriété intellectuelle (PI) du réseau MEOPAR dans le cadre du processus de candidature. Vous pouvez consulter la politique du réseau MEOPAR en matière de [propriété intellectuelle](#) [ici](#). Comme indiqué dans cette politique, le ou la BU doit fournir au réseau MEOPAR une copie de toute politique de propriété intellectuelle ou de tout accord relatif à la propriété intellectuelle des projets admissibles (PIPA). Ces politiques et accords doivent:

1. permettre l'exploitation de la propriété intellectuelle du projet admissible au Canada (y compris, mais sans s'y limiter, aux fins de la réalisation du projet admissible);
2. ne pas empêcher le ou la BU de s'acquitter de ses obligations au titre de l'ABU, et;
3. garantir la confidentialité des informations sensibles et exclusives.

G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA)

Dans le cadre de notre engagement à faire progresser l'IDEA, et conformément aux [appels à l'action de la Commission vérité et réconciliation](#), nous invitons tous les candidat(e)s à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire.

Pourquoi recueillons-nous ces informations ?

Ces informations nous aident à comprendre qui sont les bénéficiaires de nos programmes et nous permettent d'améliorer l'accès et la représentation. Le remplissage de cette section est entièrement volontaire, et les réponses resteront confidentielles et ne seront communiquées que sous forme agrégée. Le cas échéant, les réponses peuvent contribuer à l'évaluation des demandes en fonction des critères d'évaluation d'IDEA et de Vérité et Réconciliation.

Principes clés

- Volontaire : Vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions, à certaines d'entre elles ou à aucune.

- Confidentiel : Les réponses sont confidentielles et ne seront rapportées que sous forme agrégée.

Ce que couvre le formulaire

Le formulaire comprend des questions sur

- L'identité autochtone (avec des options alignées sur la Constitution canadienne et des réponses ouvertes)
- L'appartenance à un group racialisé
- Les origines ethniques ou culturelles (avec des options à choix multiples et des réponses ouvertes)
- Statut de l'handicap, déficience ou limitation (tel que défini par la loi sur l'accessibilité du Canada)
- Identité de genre (y compris les réponses ouvertes)
- L'appartenance à la communauté 2ELGBTQIA+

Comment utiliser le formulaire

- Commencez par indiquer si vous souhaitez remplir le formulaire ou si vous préférez ne pas répondre.
- Passez à chaque section, en sélectionnant toutes les options applicables ou en fournissant des réponses ouvertes, le cas échéant.

Notes à l'attention des candidat(e)s

- Le formulaire est conçu pour être inclusif et respectueux des diverses identités et expériences.
- Vous pouvez sélectionner plusieurs options et/ou fournir vos propres descriptions le cas échéant.
- Votre participation nous aide à créer un environnement de programme plus équitable et mieux adapté.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le formulaire, veuillez contacter

kristi.carter@meopar.ca

H. Structure de la CdP

Les CdP soutenues par le réseau MEOPAR sont souvent dirigées par un ou deux responsable(s) désigné(s), sous la direction d'un comité (par exemple, un comité directeur ou consultatif), et peuvent être gérées par un(e) coordinateur(trice). Le comité est généralement composé d'un groupe de 5 à 8 personnes, à l'exclusion du ou des responsables de la CdP et du coordinateur(trice). Idéalement, sa direction et sa composition devraient inclure des représentant(e)s des peuples autochtones et des groupes méritant l'équité, tels que les personnes 2ELGBTQIA+, les personnes handicapées, les groupes racisés et les femmes. De même, la composition de la CdP doit de préférence témoigner d'un engagement dans tous les secteurs, y compris les chercheur(euse)s, les chercheur(euse)s en début de carrière et les professionnel(le)s, les ONG, les décideur(euse)s politiques et les membres de la communauté. La structure et la gouvernance de votre CdP doivent refléter son objectif et sa portée, soutenir la collaboration et la durabilité, et prendre en compte les processus de prise de décision ainsi que les rôles et les responsabilités.

I. Portée, justification et composition de la CdP

Voici quelques questions directrices qui vous aideront à réfléchir et à compléter la section relative à la portée et à la justification de la CdP dans votre formulaire de proposition.

1. Portée de la CdP

- **Quel est l'objet de votre CdP ?**

Identifiez clairement le domaine ou le sujet sur lequel votre CdP se concentrera. Il peut s'agir d'un thème intersectoriel, d'une question scientifique ou d'un défi politique, par exemple.

Réfléchissez à la manière dont le thème de votre CdP peut être pertinent à l'échelle régionale, nationale ou au sein de systèmes plus vastes.

- **Quels sont vos buts et objectifs ?**

Réfléchissez à ce que votre CdP vise à réaliser. Les buts doivent être larges et visionnaires ; les objectifs doivent être spécifiques et mesurables. Par exemple, un but pourrait être d'améliorer la collaboration entre les secteurs, tandis qu'un objectif pourrait être d'organiser des événements trimestriels de partage des connaissances. Essayez d'aligner vos buts et objectifs sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et réfléchissez à la manière dont ils peuvent contribuer à l'impact au niveau national ou au niveau des systèmes.

- **Quels sont les problèmes ou les lacunes auxquels vous vous attaquez ?**

Identifiez la raison pour laquelle votre CdP est nécessaire. À quel problème, défi ou opportunité répond-elle ? Il peut s'agir d'un manque de coordination, d'une sous-représentation de certaines voix ou d'un besoin d'échange soutenu de connaissances. Veillez à décrire comment le problème ou la lacune se manifeste dans les régions ou les systèmes, ou comment votre CdP pourrait contribuer à le résoudre à l'échelle nationale.

- **Si votre CdP a déjà bénéficié d'un financement du réseau MEOPAR :**

Veillez à décrire brièvement ce qui a été accompli et la manière dont votre proposition actuelle s'appuie sur les travaux antérieurs ou s'en distingue. Mettez en évidence les nouveaux buts, thèmes, partenariats ou l'élargissement du champ d'action.

2. Justification de la CdP

- **Pourquoi maintenant ?**

Expliquez le contexte actuel ou l'urgence qui rend cette CdP opportune. Il peut s'agir de recherches émergentes, de fenêtres politiques ou de besoins de la communauté.

- **Qui en bénéficie ?**

Identifiez les communautés, les disciplines ou les secteurs qui bénéficieront de votre CdP. Soyez précis(e) : communautés particulières, chercheur(euse)s en début de carrière, praticien(ne)s de la politique maritime, etc.

- **Quelle est la valeur ajoutée ?**

Réfléchissez à la manière dont votre CdP créera quelque chose de nouveau ou renforcera les efforts existants. Il peut s'agir, par exemple, de renforcer les capacités, d'améliorer la mobilisation des connaissances ou de favoriser une collaboration inclusive.

- **Comment s'aligne-t-elle sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR ?**

Assurez-vous que votre justification est liée aux objectifs du réseau MEOPAR, en particulier en ce qui concerne la mobilisation des connaissances, la collaboration interdisciplinaire, les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA), ainsi que les engagements en matière de vérité et de réconciliation.

3. Membres de la CdP

Dans cette section, veuillez décrire les personnes, les organisations ou les communautés qui participent à votre communauté de pratique (CdP) ou qui en bénéficieront. Il peut s'agir :

- Des participant(e)s confirmé(e)s (par exemple, des membres principaux, des collaborateur(trice)s, des utilisateur(trice)s finaux(ales) ;
- Des participant(e)s attendu(e)s ou potentiel(le)s dont l'implication est planifiée mais pas encore confirmée.

Vous pouvez regrouper les participant(e)s par secteur, organisation ou communauté (par exemple, "représentant(e)s des communautés côtières autochtones", "professionnel(le)s de la politique maritime", "ONG partenaires axées sur la connaissance des océans"). Si les noms ne sont pas encore confirmés, décrivez les participant(e)s en termes d'organisation/communauté et de secteur.

J. Activités de la CdP, résultats attendus et indicateurs clés de performance (ICP)

Les activités/livrables et les dates cibles d'achèvement prévues pour la durée du financement demandé sont requises. Une année de financement s'étalera du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 ; deux années s'étaleront du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2027 ; trois années s'étaleront du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2028.

Veuillez noter que vous devrez fournir une mise à jour de l'avancement de vos activités et des produits livrables dans votre (vos) rapport(s) d'étape annuel (fin avril, chaque année) et dans votre rapport final (à la fin de la période de financement). Le réseau MEOPAR fournira des modèles de rapport à soumettre via le [portail en ligne](#) du réseau MEOPAR (des versions téléchargeables seront disponibles pour le travail hors ligne).

Des indicateurs clés de performance (ICP) seront utilisés pour suivre les progrès et l'impact de votre CdP (des mises à jour de vos ICP sont requises dans les rapports annuels et finaux). Vos ICP doivent refléter les activités et les résultats prévus de votre CdP et s'aligner sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.

Pour chaque ICP, fournir :

- une brève description de l'indicateur (première colonne)
- L'objectif pour chaque année de financement demandée (colonne 1 et, le cas échéant, 2 et/ou 3).

Note : Le "nombre de membres de la CdP" est un ICP obligatoire et a été inclus dans le tableau. Veuillez compléter cette ligne en inscrivant des objectifs numériques dans les colonnes appropriées (en fonction du nombre d'années de financement que vous demandez). Des exemples d'ICP supplémentaires sont énumérés ci-dessous. Sélectionnez tous ceux qui s'appliquent à votre CdP (et/ou identifiez d'autres ICP pertinents pour les objectifs spécifiques de votre CdP) et inscrivez-les, ainsi que les objectifs numériques, dans le tableau. Les ICP de votre CdP feront partie des exigences de votre rapport annuel.²

1. Recherche et mobilisation des connaissances

- Nombre de projets de recherche ou de mobilisation des connaissances soutenus
- Nombre de publications, de rapports ou de produits de communication produits
- Nombre de présentations ou de résumés donnés lors de conférences ou d'événements
- Nombre d'éléments médiatiques (par exemple, articles de presse, podcasts, médias sociaux)
- Retour d'information des utilisateur(trice)s finaux(ales) sur la pertinence et la clarté des ressources de la CdP
- Exemples d'application des connaissances de la CdP dans différents contextes.

2. Formation et renforcement des capacités

- Nombre de participant(e)s à des événements de formation ou à d'autres formes d'apprentissage
- Nombre de participant(e)s déclarant avoir acquis de nouvelles compétences ou connaissances
- Nombre de participant(e)s exprimant un nouvel intérêt pour les STIM (en particulier les groupes défavorisés sur le plan de l'équité)
- Nombre de personnes hautement qualifiées (PHQ) impliquées dans la CdP (par exemple, étudiant(e)s, professionnel(le)s en début de carrière)
- Réflexions des participant(e)s en début de carrière sur les expériences de mentorat ou de formation
- Compétences acquises, par exemple, résultats d'apprentissage auto-déclarés par les membres, tels qu'une plus grande confiance dans l'utilisation des systèmes de connaissances autochtones

3. Engagement et sensibilisation

- Nombre d'événements d'apprentissage organisés (par exemple, webinaires, ateliers)
- Participation aux événements de la CdP
- Comptes rendus narratifs montrant comment la CdP influence la pratique, la politique ou la prise de décision
- Niveau d'engagement des différents secteurs (ONG, décideur(euse)s politiques, communautés autochtones et non autochtones, etc.)

4. Effet de levier financier et durabilité

² Note : Les responsables de la CdP sont invités à indiquer quel(le)s participant(e)s ont acquis de nouvelles compétences, connaissances et/ou expériences en s'engageant dans les activités proposées par leur CdP. Lors du rapport annuel, le réseau MEOPAR communiquera aux responsables des CdP un lien vers une enquête IDE anonyme et volontaire d'auto-identification à laquelle ces participant(e)s pourront répondre.

- Montant du financement supplémentaire à effet de levier et de contrepartie (en espèces et en nature)
- Preuve d'une diminution de la dépendance à l'égard du financement du réseau MEOPAR au fil du temps

5. Équité et inclusion

- Évaluation de la mesure dans laquelle la CdP inclut des voix et des perspectives diverses
- Rétroactions des membres autochtones ou des membres méritant l'équité sur la question de savoir si la CdP leur permet de se sentir respecté(e)s et en sécurité.

K. Budget

Des budgets détaillés, accompagnés de justifications, sont requis. Il s'agit d'un budget de projet (**annexe B**) et d'un budget de contribution des partenaires (**annexe C**) ([trouvé ici](#)). Vos budgets doivent être soumis en utilisant les modèles fournis.

Veuillez nommer vos fichiers budgétaires en utilisant le format suivant :

Annexe B : [acronyme de votre CdP]_CdPF_AppB_[YYMMDD]

Annexe C : [acronyme de votre CdP]_CdPF_AppC_[YYMMDD]

Note : Vous remplacerez les crochets et le texte en italique par vos propres informations.

Exemple : Si le nom de votre CdP est *Échange sur le résilience côtière* (ERC) et que l'annexe B est soumise le 5 août 2025, le nom du fichier doit être :

ERC_CdPF_AppB_250805

Conseils pour l'annexe B

- N'indiquez que le montant du financement demandé au réseau MEOPAR, et non le financement total du projet. (Le coût total du projet sera reflété dans la combinaison des annexes B et C.)
- Les cellules grisées contiennent des formules qui calculent automatiquement les totaux en fonction des données saisies dans les autres cellules et ne peuvent pas être modifiées.
- Le modèle a été créé pour permettre jusqu'à trois années de financement. Veuillez ne remplir que les colonnes correspondant à votre demande (par exemple, si vous demandez une année de financement, vous utiliserez deux colonnes). En particulier :
 - Colonne B "2025-04-01 à 2026-03-31" : Inclure les dépenses à partir de la date de début du projet (c.-à-d. le 1er octobre 2025) jusqu'au 31 mars 2026.
 - Colonne C "2026-04-01 à 2027-03-31" : Inclure les dépenses du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.
 - Colonne D "2027-04-01 à 2028-03-31" : Inclure les dépenses du 1er avril 2027 au 31 mars 2028 (ceci s'applique si vous demandez plus d'une année de financement).
 - Colonne E "2028-04-01 à 2029-03-31" : Inclure les dépenses du 1er avril 2028 au 30 septembre 2028 (c.-à-d. la dernière date de fin du projet ; ceci s'applique si vous demandez un financement pour trois ans).

- Dans la section "justification narrative" de votre formulaire de proposition, incluez des ventilations et des justifications spécifiques pour chaque catégorie. Par exemple, pour "A. Frais de personnel", précisez le nombre de personnes à engager, leur(s) rôle(s), leur nombre d'heures et leur taux de rémunération.
- Des exemples d'utilisation de la catégorie "Autres" sous "B. Coûts directs" peuvent inclure, par exemple, les coûts associés à l'organisation d'activités d'engagement (ateliers, événements de réseautage), les honoraires pour l'engagement d'aîné(e)s autochtones et/ou de détenteurs(trices) de savoirs, les frais de déplacement associés à l'engagement en personne avec des groupes méritant l'équité.
- Veuillez noter que les frais de déplacement et d'accueil³ doivent être comptabilisés séparément (sous B. Coûts directs).
- MEOPAR peut soutenir les frais généraux ("C. Coûts indirects") à un taux approprié au contexte du projet, jusqu'à un maximum de 15%. Le taux doit être établi en tenant compte de l'échelle du projet (c'est-à-dire en n'utilisant pas un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée sous la forme d'une description narrative qui explique comment les fonds seront utilisés dans cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être justifié et clair, afin que le réseau MEOPAR comprenne la capacité administrative de votre CdP. Si vous avez besoin d'une administration mais que vous ne la demandez pas dans le budget de votre projet, elle peut être considérée comme une contribution en nature (partenaire) pour aider à répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Conseils pour l'annexe C

Pour les contributions des partenaires, identifiez clairement le ou la partenaire contributeur(trice), la valeur de la contribution, s'il s'agit d'une contribution en espèces ou en nature, s'il s'agit d'une contribution attendue ou garantie, s'il s'agit d'un financement de contrepartie ou d'un financement à effet de levier⁴, et la manière dont la contribution soutient les activités de votre CdP. Chaque CdP doit démontrer qu'elle dépend de moins en moins du financement du réseau MEOPAR pour soutenir ses activités à long terme. Les candidat(e)s sont tenus d'obtenir des *fonds de contrepartie* provenant de sources de financement non fédérales qui égalent ou dépassent le montant demandé au réseau MEOPAR.

Outre les contributions de contrepartie, les candidat(e)s peuvent également faire état de *fonds à effet de levier* - définis simplement comme des contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature) qui soutiennent le projet mais ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre de l'exigence de financement de contrepartie. Il peut s'agir de dons, d'investissements existants ou de revenus provenant de sources fédérales qui améliorent la portée globale ou la durabilité du projet. Bien que les fonds obtenus par effet de levier ne puissent pas être pris en compte dans le calcul du

³ Voir le glossaire de l'annexe A pour les définitions des voyages et de l'hospitalité.

⁴ Voir le glossaire de l'annexe A pour les définitions des fonds de contrepartie et des fonds à effet de levier.

ratio minimum de 1:1, ils constituent des indicateurs précieux d'un soutien plus large et d'un alignement sur les objectifs de la CdP. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur la manière de déterminer si les contributions de vos partenaires sont considérées comme des fonds de contrepartie ou des fonds à effet de levier.

Comme indiqué ci-dessus, si votre CdP nécessite une administration mais que vous ne demandez pas de financement du réseau MEOPAR pour cela, ces coûts peuvent être considérés comme une contribution en nature (du ou de la partenaire) pour aider à satisfaire l'exigence de financement de contrepartie.

Les contributions en nature des partenaires peuvent inclure le temps de travail du personnel des organisations partenaires, l'utilisation d'installations et/ou d'équipements, l'expertise technique ou le soutien consultatif, l'accès à la technologie ou aux outils (par exemple, les logiciels, les plateformes numériques, les outils de collaboration), et/ou le soutien à la diffusion des connaissances (par exemple, l'utilisation de la liste de diffusion, des médias sociaux ou des réseaux d'un partenaire).

L. Considérations relatives à l'inclusion, la diversité, l'équité, et l'accessibilité (IDEA) et à la vérité et la réconciliation

En complétant votre candidature, veuillez fournir des détails sur la manière dont vous intégrerez les principes IDEA et Vérité et Réconciliation dans la conception et les opérations de votre CdP. Le réseau MEOPAR souhaite obtenir des détails sur la manière dont diverses personnes, y compris les peuples autochtones et les membres de groupes méritant l'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes), seront impliquées dans les activités de la CdP, y compris la gouvernance, la programmation, l'engagement communautaire et l'évaluation. Une compréhension fondamentale des approches d'IDEA peut être nécessaire pour la formulation d'une politique ou d'un cadre formel d'IDEA. La compréhension du processus de vérité et de réconciliation et de ses appels à l'action peut démontrer efficacement le dévouement de votre CdP à ces initiatives. Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur l'IDEA, vous pouvez consulter [ce site web](#). Des informations sur la Commission de vérité et réconciliation sont disponibles [ici](#).

M. Matériel de soutien facultatif

1. Soumission multimédia

Vous pouvez également choisir de soumettre une courte vidéo ou un fichier audio pour compléter vos réponses écrites. C'est l'occasion de partager la vision de votre CdP, les liens avec la communauté ou d'autres éléments qui peuvent être transmis de manière plus efficace par le biais d'une narration orale ou visuelle.

Directives de soumission :

- Durée maximale : 5 minutes
- Taille maximale du fichier : 1000 Mo
- Formats vidéo acceptés : .avi ou .mp4
- Formats audio acceptés : .mp3 ou .wav

- Médias liés acceptés : YouTube ou Vimeo

Cette soumission est entièrement facultative et sera examinée en même temps que vos réponses écrites.

2. Lettres de soutien

Vous pouvez inclure des lettres de soutien qui démontrent vos partenariats, vos relations avec la communauté, les impacts attendus et/ou l'engagement de contributions en espèces ou en nature. Ces lettres ne sont pas obligatoires, mais elles peuvent fournir un contexte ou un soutien supplémentaire. Il n'y a pas de limite au nombre de lettres de soutien que vous pouvez inclure dans votre demande. Nous recommandons que les lettres de soutien ne dépassent pas deux pages.

Si vous n'êtes pas en mesure d'inclure des lettres de soutien, vous pouvez télécharger une déclaration expliquant les obstacles, les difficultés ou les défis que vous avez rencontrés pour les obtenir. Pour télécharger une déclaration, utilisez le formulaire "Lettres de soutien - Joindre un fichier" dans le [portail en ligne](#).

Toutes les pièces justificatives sont facultatives et seront examinées en même temps que votre candidature écrite.

Les formats de fichiers pris en charge sont les suivants : PDF (.pdf), documents Word (.doc, .docx) ou fichiers images (.jpg, .jpeg, .png).

Vous pouvez soumettre des lettres de soutien de deux manières :

- Télécharger directement : utilisez le formulaire "Lettres de soutien | Joindre un fichier" dans le [portail en ligne](#).
- Soumettre par l'intermédiaire d'une personne référente : invitez une « personne référente » à soumettre une lettre de soutien directement dans le portail en utilisant le formulaire "Lettres de soutien | Demander une (des) recommandation(s)" dans le [portail en ligne](#).

N. Procédure de soumission

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **17 août 2025 à 23h59 HAE**.

Soumettez votre proposition sur [le portail en ligne du Fonds CdP](#). Les sections de la proposition ne doivent pas dépasser le nombre de mots indiqué. Les évaluateur(trice)s ne recevront ni n'examineront les informations au-delà de la limite indiquée.

Une version de travail de la proposition est [fournie ici](#) afin d'offrir la possibilité de travailler hors ligne et de copier/coller les sections complétées dans le portail en ligne lorsque cela s'avère pratique.

O. Demandes de renseignements

Le réseau MEOPAR organisera une séance d'information en ligne le 17 juillet 2025, à 10h00 HAP / 13h00 HAE. Les candidat(e)s potentiel(le)s sont encouragé(e)s à y assister ou à visionner l'enregistrement (qui sera publié sur le site web du réseau MEOPAR). [Cliquez ici pour vous inscrire](#).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter kristi.carter@meopar.ca.

P. Évaluation des propositions

Le réseau MEOPAR examinera et évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation		Remarquable	Très bon	Fort	Modéré	Insuffisant
Objectifs, avantages, portée et alignement des CdP sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR 25%	12.5%	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/enjeux sont exceptionnellement bien définis et détaillés, démontrant leur pertinence et leur impact dans les régions ou au niveau national. Pour les CdP existantes, les nouveaux buts/objectifs ou problèmes/enjeux sont clairement identifiés et traités en profondeur, avec une attention particulière pour les implications géographiques ou systémiques plus larges.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/enjeux sont très bien définis, avec suffisamment de détails et de fortes indications de pertinence au-delà du contexte régional. Pour les CdP existantes, les nouvelles orientations ou les nouveaux défis sont abordés de manière réfléchie, en tenant compte de la portée régionale ou nationale.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/questions sont décrits de manière adéquate et présentent un potentiel d'application plus large. Pour les CdP existantes, certains nouveaux objectifs ou questions sont identifiés, bien que les liens avec une pertinence régionale ou nationale plus large puissent être limités ou implicites.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/questions sont présents mais manquent de clarté ou de profondeur. La pertinence semble principalement régionale, avec une articulation limitée de l'impact plus large. Pour les CdP existantes, les nouveaux objectifs ou questions peuvent être vagues ou n'être abordés que partiellement.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/questions sont peu clairs, incomplets ou absents. Il n'y a que peu ou pas d'indication de pertinence au-delà du contexte régional. Pour les CdP existantes, aucun nouveau but ou problème n'est identifié ou traité.
	12.5%	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP sont explicitement et complètement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP sont clairement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP sont généralement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP ne sont que partiellement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP ne sont pas alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ce qui ne permet pas de démontrer l'alignement.
Qualité des activités de la CdP 25%	12.5%	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont très efficaces et innovantes.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont très efficaces.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont efficaces.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont modérément efficaces.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont inefficaces.
	12.5%	Les activités répondent parfaitement à la diversité des besoins et des priorités des membres et présentent des avantages évidents.	Les activités répondent très bien à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui se traduit par des avantages évidents.	Les activités répondent à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui démontre des avantages.	Les activités répondent dans une certaine mesure à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui se traduit par certains avantages.	Les activités répondent de manière minimale à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui se traduit par des avantages minimes.
Justification du plan de la CdP, du budget et du calendrier ; contributions de contrepartie 25%	5.0%	Le plan, le budget et le calendrier sont clairs, très détaillés, témoignent d'une vision stratégique et sont adaptés au contexte.	Le plan, le budget et le calendrier sont bien structurés et adaptés au contexte.	Le plan, le budget et le calendrier sont solides mais peuvent manquer de détails ou de clarté.	Le plan, le budget et le calendrier sont vagues ou incomplets.	Le plan, le budget et le calendrier sont absents ou peu clairs.
	5.0%	Les étapes sont bien définies, réalisables et démontrent une compréhension approfondie des besoins de mise en œuvre, avec un alignement clair sur les résultats attendus.	Les étapes sont claires, avec un enchaînement logique et un lien direct avec les résultats attendus.	Les étapes sont présentes mais pourraient être plus spécifiques ou mieux liées aux résultats.	Certaines étapes peuvent manquer de clarté ou être mal alignées sur les résultats attendus.	L'alignement sur les résultats escomptés est faible, voire inexistant.
	15.0%	De solides contributions de contrepartie sont évidentes, et il existe un plan bien articulé pour réduire la dépendance à l'égard du financement du réseau MEOPAR au fil du temps. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le candidat obtiendra au moins 1,75 dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature). 1.75:1, ou plus.	Les contributions de contrepartie sont présentes et raisonnables et la réduction de la dépendance à l'égard du financement du réseau MEOPAR est démontrée. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le demandeur obtiendra également 1,5 à 1,74 dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature). 1.5-1.74:1.	Les contributions de contrepartie sont modestes ou ne sont pas expliquées en détail et il y a une certaine dépendance vis-à-vis du financement du réseau MEOPAR. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le demandeur obtiendra également 1,25 à 1,49 dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature). 1.25-1.49:1.	La demande satisfait aux exigences minimales de contrepartie, les contributions non fédérales (en espèces ou en nature) étant fournies dans un rapport de 1 à 1,24:1 pour chaque dollar demandé au réseau MEOPAR. Cependant, le financement du réseau MEOPAR reste très important.	Les contributions de contrepartie sont minimales, voire inexistantes, et la dépendance à l'égard du financement du réseau MEOPAR est élevée. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le demandeur obtiendra moins d'un dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature). <1:1. Si cette case est cochée, la demande ne doit pas passer la présélection.
Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation* 25%	6.25%	L'approche de la CdP en matière d'IDEA est élaborée en collaboration avec les communautés concernées par l'équité et est intégrée dans le travail quotidien. Ces principes guident la prise de décision, l'engagement des personnes et l'évolution de la CdP. L'obligation de rendre compte est ancrée dans une réflexion permanente, une responsabilité partagée et des pratiques transparentes.	La CdP fait preuve d'un engagement clair en faveur de l'IDEA, avec un engagement significatif des groupes défavorisés sur le plan de l'équité dans l'élaboration des pratiques. Les principes de l'IDEA sont intégrés dans les activités de base et des mécanismes sont en place pour assurer la responsabilité et l'amélioration continue.	La CdP intègre les principes de l'IDEA dans sa structure et ses activités, avec un certain engagement des groupes visés par l'équité. Il existe un engagement déclaré en faveur de la responsabilité, bien que les mécanismes soient émergents ou appliqués de manière incohérente.	La CdP reconnaît l'importance de l'IDEA et fait quelques premiers pas vers l'inclusion. L'engagement auprès des groupes défavorisés sur le plan de l'équité est limité et les mesures de responsabilisation sont minimales ou ne sont pas clairement définies.	La CdP ne présente pas de preuves de l'intégration de l'IDEA. Il n'y a pas d'engagement significatif avec les groupes défavorisés et aucun mécanisme de responsabilité n'est en place.
	6.25%	Le leadership et la participation témoignent d'une représentation équitable. La proposition présente des actions spécifiques visant à garantir l'accessibilité, la sécurité culturelle et l'engagement inclusif.	Le leadership et la participation incluent des perspectives diverses, avec une certaine représentation des groupes méritant l'équité. La diversité est évidente et valorisée, bien que la profondeur de l'engagement ou de l'influence puisse être moins bien articulée.	Une certaine diversité est présente dans la direction ou la participation, mais l'engagement des groupes défavorisés sur le plan de l'équité est limité. Les efforts d'inclusion sont avérés, mais les plans manquent parfois de profondeur ou d'intégration.	La direction et la participation présentent une diversité minimale, avec peu de signes d'engagement de la part des groupes défavorisés. L'inclusion est peut-être voulue, mais les actions sont peu développées ou peu claires.	La direction et la participation manquent de diversité, et rien n'indique que les groupes défavorisés soient inclus.
	6.25%	La CdP intègre de manière significative les appels à l'action de la commission de vérité et réconciliation, en particulier ceux relatifs à l'éducation, au partage des connaissances et à l'établissement de relations.	La CdP fait preuve d'un engagement fort envers les principes de vérité et de réconciliation.	La CdP reconnaît l'importance de la vérité et de la réconciliation.	Il existe une certaine sensibilisation à la question de la vérité et de la réconciliation, mais les actions ou l'engagement sont limités.	La question de la vérité et de la réconciliation n'est pas abordée dans les travaux de la CdP.
	6.25%	Les voix autochtones sont centrées sur le leadership et la prise de décision, et la sécurité culturelle est une priorité.	Les perspectives autochtones sont activement incluses, et il existe des preuves d'une collaboration et d'un apprentissage respectueux.	La CdP a pris des mesures pour inclure les perspectives autochtones, bien que les efforts soient encore en cours d'élaboration ou limités dans leur portée.	L'inclusion des autochtones peut être symbolique plutôt que substantielle.	Il n'existe aucune preuve de l'engagement des populations autochtones ainsi qu'une non-reconnaissance de responsabilités.

*Nous reconnaissons que les CdP dirigées par des autochtones peuvent exprimer les engagements de l'IDEA et de vérité et réconciliation par le biais de pratiques communautaires, de traditions orales et de responsabilité relationnelle. Cette matrice est destinée à soutenir la réflexion et la reconnaissance des diverses approches de l'équité et de la réconciliation.

Annexe A - Lexique

L'« **accueil** » consiste en la fourniture de repas, de boissons ou de rafraîchissements lors d'événements nécessaires au bon déroulement des activités de la Communauté de pratique. Ces frais doivent être conformes aux normes énoncées [dans la directive du gouvernement du Canada sur les frais de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements](#).

« **Autochtone** » désigne les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples fondateurs du Canada.

Un(e) « **chercheur(euse) en début de carrière** » (CDC) est un(e) chercheur(euse) qui se trouve dans les cinq années suivant la date de sa première nomination indépendante dans le domaine de la recherche. Étant donné que la progression de la carrière d'un(e) chercheur(euse) en début de carrière est particulièrement vulnérable aux circonstances normales de la vie, la fenêtre d'admissibilité peut être ajustée comme suit :

- les congés éligibles (par exemple, les congés de maternité, les congés parentaux, les congés médicaux, les congés familiaux médicaux, les congés de deuil) prolongeront le statut de CDC (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas pris en compte dans le calcul du maximum) et seront crédités comme le double de la durée prise ;
- aucun ajustement n'est prévu pour les congés professionnels (par exemple, formation, sabbatique, administratif).

Aucun ajustement n'est prévu pour le temps consacré à des tâches non liées à la recherche ou à la poursuite d'activités professionnelles non liées à la recherche.

Les « **collaborateur(trice)s** » sont des personnes qui contribuent à la réalisation des activités.

La « **diversité** » est une question de représentation. Elle met l'accent sur la représentation des groupes traditionnellement sous-représentés et confrontés à une discrimination systémique dans des domaines aussi variés que l'emploi, la participation à la recherche clinique ou l'obtention d'un financement pour la recherche. La diversité est un concept dynamique. Certaines personnes peuvent s'identifier d'une manière qui ne change pas au fil du temps. Pour d'autres, les modes d'identification peuvent évoluer au fil du temps. Par exemple, l'identité sexuelle peut changer avec le temps.

« **Droits de propriété intellectuelle** » : tous les droits reconnus par la loi sur la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle protégés par la législation. Il s'agit notamment des brevets, des droits d'auteur, des droits sur les dessins et modèles industriels, des droits sur la topographie des circuits intégrés, des droits sur les marques et les noms commerciaux, de tous les droits sur les demandes et les enregistrements relatifs à l'un ou l'autre des éléments précités, et de tous les droits sur les secrets commerciaux et les informations confidentielles.

« **L'équité** » est une question de justice. Il s'agit d'efforts délibérés visant à garantir que les processus d'allocation des ressources et de prise de décision sont justes et ne font pas de discrimination sur la base de caractéristiques personnelles. L'équité est un concept sommatif qui est le résultat d'efforts délibérés pour créer des approches plus diversifiées et plus inclusives des pratiques organisationnelles et de la mise en œuvre des programmes, y compris la recherche. L'équité se traduit par la parité des

résultats pour les membres des groupes sous-représentés ou pour ceux qui sont victimes de discrimination.

Les « **fonds de contrepartie** » sont des contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature) pour les activités de la CdP qui n'existeraient pas sans le soutien financier du MEOPAR. Les sources éligibles comprennent les partenaires non fédéraux ou les recettes (y compris les dons).

Inéligibles pour être considérés comme des fonds de contrepartie :

- Les fonds à effet de levier (voir définition)
- Les fonds provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, les organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et de départements et agences fédéraux.
- Les fonds déjà utilisés pour répondre à une exigence de contrepartie dans le cadre d'un programme fédéral.

Exemples de fonds de contrepartie :

- *Contributions du secteur privé affectées à l'avancement d'activités spécifiques de la CdP*
- *Prix provinciaux pour soutenir l'avancement des activités de CdP ou des projets de recherche dans la province.*

On entend par « **fonds à effet de levier** » les investissements existants qui sont mis à profit pour atteindre les objectifs de la CdP. Il s'agit d'investissements en espèces ou en nature provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, des organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et de ministères et d'agences fédérales.

Exemples de fonds à effet de levier :

- *Projets existants du CRSNG, du CRSH ou des IRSC dont les travaux sont complémentaires aux activités de la CdP.*
- *La valeur locative de l'équipement financé par la FCI qui est essentiel à la réalisation des activités de la CdP.*
- *Projets financés en collaboration avec d'autres organismes financés par le gouvernement fédéral.*

Les « **fonds de partenaires** », selon leur nature, peuvent être considérés comme des

- Des fonds à effet de levier (voir définition)
- Des fonds de contrepartie (voir définition)

La « **gouvernance** » est le cadre de règles, de rôles, de processus et de pratiques utilisés pour guider, gérer et superviser les activités et la prise de décision d'un groupe, d'une organisation ou d'une initiative. Dans une communauté de pratique (CdP), la gouvernance définit la manière dont les membres collaborent, prennent des décisions, attribuent des responsabilités et assurent la reddition de comptes.

Les « **groupes méritant l'équité** » sont les personnes racisées (y compris les Canadien(ne)s noir(e)s), les personnes handicapées (y compris les handicaps invisibles et épisodiques), les Canadien(ne)s qui s'identifient comme 2ELGBTQI+, et les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples

fondateurs du Canada qui sont sous-représentés dans les positions d'influence économique et de leadership.

Le terme « **honoraires** » fait référence aux paiements monétaires effectués de manière ponctuelle ou non régulière à une personne en guise de « remerciement » pour un service pour lequel des honoraires ne sont pas traditionnellement payés (par exemple, des discours, des conférences, des séminaires, etc. par un(e) conférencier(ère) invité(e)). Les honoraires ne doivent pas être utilisés si un contrat de service existe ou serait plus approprié et ne constituent pas un droit, car il n'y a pas d'attente de paiement ou de cadeau en échange du service rendu.

« L'**inclusion** est une question d'appartenance. Elle est socialement construite. Elle met l'accent sur le climat ou la culture qui favorise l'appartenance sur le lieu de travail ou lors de la participation à des activités ou à des programmes. L'appartenance ne peut être imposée ; elle se vit. Alors que la diversité est mesurée de manière plus objective, l'inclusion repose sur des mesures qualitatives.

« **Mobilisation des connaissances** » désigne la circulation et l'assimilation réciproques et complémentaires des connaissances issues de la recherche entre les chercheurs, les courtiers en connaissances et les utilisateur(trice)s des connaissances - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu universitaire - d'une manière qui peut profiter aux utilisateur(trice)s et avoir des répercussions positives au Canada ou à l'étranger.

« **Opportunité d'apprentissage** » : un engagement éducatif qui expose les apprenant(e)s à court terme à de nouvelles connaissances qui ne sont généralement pas destinées à créer ou à améliorer des compétences professionnelles. Il peut s'agir, entre autres, de séances de sensibilisation dans les salles de classe, de séances d'engagement communautaire ou d'expositions.

« **Opportunité de formation** » : un engagement à court ou moyen terme qui expose les stagiaires à de nouvelles connaissances et compétences généralement destinées à créer ou à améliorer les compétences professionnelles. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de stages, de placements et de postes à durée limitée dans des laboratoires ou des organisations avec des résultats de formation spécifiques.

Le « **personnel hautement qualifié** » (PHQ) est constitué de stagiaires, de personnel spécialisé et de personnel de recherche, tels que les étudiant(e)s de premier et deuxième cycles, les boursier(ère)s postdoctoraux, les associé(e)s de recherche, les assistant(e)s de recherche et les technicien(ne)s.

Les « **plateformes numériques de connaissances** » sont des services basés sur l'internet où les connaissances peuvent être diffusées parmi diverses communautés. Elles comprennent, sans s'y limiter, les plateformes de médias sociaux, les référentiels en ligne et les forums de discussion.

« **Propriété intellectuelle** » : inclut toutes les inventions, brevetées ou non, toutes les informations techniques exclusives, constituant ou non des secrets commerciaux, et toutes les œuvres protégées par le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les topographies de circuits intégrés et les marques commerciales, qu'elles soient ou non enregistrées ou enregistrables.

« **Propriété intellectuelle d'amont** » : toute propriété intellectuelle préexistante développée avant le projet ou indépendamment de celui-ci, mais nécessaire à la réalisation du projet financé.

« **Propriété intellectuelle d'aval** » : toute propriété intellectuelle conçue, produite, développée ou mise en pratique dans le cadre de la réalisation du projet par le bénéficiaire.

Les « **secteurs** » sont des catégories ou divisions distinctes au sein de la société ou de l'économie, chacune étant caractérisée par un ensemble unique d'organisations, d'activités et d'objectifs (par exemple, le monde universitaire, le secteur privé, les ONG).

Les « **séminaires et ateliers** » sont des événements éducatifs structurés conçus pour faciliter l'apprentissage et la discussion sur des sujets ou des compétences spécifiques.

Les « **utilisateur(trice)s ultimes** » sont des personnes qui utilisent un produit (y compris un produit de connaissance) ou un service particulier. Il peut s'agir, entre autres, d'un(e) praticien(nne), d'un(e) responsable politique, d'un(e) éducateur(trice), d'un(e) décideur(euse), d'un(e) administrateur(trice) des soins de santé, d'un(e) responsable communautaire ou d'une personne appartenant à une organisation caritative, à un groupe de patient(e)s, à une organisation du secteur privé ou à un média.

On entend par « **voyage** » le déplacement d'une personne autorisée à des fins liées aux activités opérationnelles, à l'engagement avec des collaborateurs clés, à l'appui d'une bonne gouvernance, à la formation ou à d'autres raisons. Les coûts associés au transport et aux repas pendant le voyage sont admissibles et doivent être conformes à la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#).